

PROGRAMME DETAILLE ET FORMATEUR

Maîtriser le formalisme de la TVA intracommunautaire et les transferts avec les pays tiers

Objectifs pédagogiques :

- Connaître le formalisme de la TVA intracommunautaire.
- Savoir identifier dans quel contexte l'entreprise client se situe et quel régime de TVA appliquer.
- Être capable de vérifier si l'entreprise cliente est placée dans un contexte sécurisé ou non au plan fiscal par rapport au formalisme fiscal (possession des pièces justificatives de transport, déclarations de TVA remplies correctement, DEB et DES faites et complétées correctement).
- Intégrer les nouvelles modalités déclaratives pour ses clients qui font de la vente à distance.

Public visé : commissaire aux comptes, directeur de mission CAC, chef de mission CAC, collaborateur confirmé CAC, collaborateur EC confirmé, étudiant et préparation aux examens, expert-comptable

Date et durée :

Lundi 1er décembre 2025 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (7h) dans les locaux de Terra Gestion, 33 rue de la Bienfaisance 75008 PARIS,

ou

Mercredi 14 janvier 2026 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (7h) dans les locaux de Terra Gestion, 259 rue Pierre et Marie Curie 77000 VAUX-LE-PENIL.

Accessibilité: les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement par mail à contact75@terragestion.com, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Prérequis: cette formation ne nécessité aucun prérequis. Néanmoins, nous recommandons aux participants d'avoir des connaissances générales en fiscalité et en TVA et connaître les règles de base de la TVA intracommunautaire et des opérations avec les pays tiers.

Tarif Terra Gestion: 310 € HT

Modalités d'inscription et d'annulation : sur le site de TERRA GESTION. Cliquer sur le nombre de places puis sur s'inscrire à la formation. Compléter le formulaire et régler par virement, carte bancaire ou chèque.

Méthode et moyens pédagogiques :

- Exposé
- Cas pratique
- Fiche pratique
- **Annexes**

Moyens techniques:

Tableau numérique pour les documents projetés, paperboard

Ministère des Finances prévu par la Loi du 29-12-2015 en date du 15-05-2017. N° agrément formation 11770861677.

Accueil des participants dans une salle facilitant l'approche pédagogique et les mises en situations

Les supports de cours sont remis électroniquement aux participants le jour de la formation



75

78



Modalités d'évaluation :

- Quiz
- Questionnaire de validation des acquis

Nombre de participants : cette formation est organisée pour un groupe de participants d'environ 20 personnes environ.

Nature de la formation dispensée : à l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera délivré au stagiaire.

Qualité et évaluation de la formation : un questionnaire d'évaluation sera remis à chaque participant pour mesurer le niveau de satisfaction au regard des attentes.

Préambule

Cette formation s'adresse aux collaborateurs ayant à traiter des opérations internationales, aux experts-comptables et aux commissaires aux comptes, pour mieux connaître les risques liés à certaines opérations et orienter les contrôles en conséquence. Face aux enjeux du formalisme en matière de TVA intracommunautaire, cette formation propose de mieux organiser le dossier de travail et d'approfondir le droit fiscal et le droit douanier attachés aux transferts de marchandises. Elle propose également un panorama des connaissances nécessaires pour auditer correctement ces opérations et en analyser les risques.

Questions Traitées

Cette formation inclut de nombreux cas pratiques afin que chaque participant puisse comprendre la logique et le raisonnement de la TVA au sein de l'Union Européenne et identifier les situations rencontrées.

Cette nouvelle version inclut des factures-exemples reçues par des entreprises, notamment en provenance des plateformes électroniques.

Cette version inclut aussi les modalités pratiques de la TVA pour un vendeur qui passe une plateforme.

Cette formation inclut également des fiches pratiques qui apportent une synthèse des principales règles en matière de TVA intracommunautaire et internationale.

Elle se veut résolument concrète, afin de pouvoir traiter correctement les situations du quotidien.

Liste des fiches pratiques :

- 1 Numéro d'identification à la TVA et notion d'assujetti
- 2 Le représentant fiscal
- 3 Acquisitions et livraisons intracommunautaires de biens
- 4 Importations et exportations
- 5 Les prestations de services internationales
- 6 Les règles de facturation
- 7 Mentions « Livraisons intracommunautaires dans l'UE »
- 8 CA3 Récapitulatif des lignes de déclarations de la base HT sur la CA3
- 9 Territorialité des règles de facturation des livraisons de biens B to B
- 10 Territorialité des règles de prestations de services B to B
- 11 La Déclaration d'échange de biens (DEB) remplacée par l'état récapitulatif fiscal et l'état statistique (EMEBI)
- 12 Les Personnes Bénéficiant d'un Régime Dérogatoire (PBRD)
- 13 Les opérations triangulaires
- 14 Mouvements intracommunautaires sans transfert de propriété
- 15 Moyens de transport neufs
- 16 Transports internationaux de biens
- 17 Services se rattachant à un immeuble





33, rue de la Bienfaisance 75008 PARIS

Tél. 01 42 65 41 64

75

50 ter, rue de Malte 75011 PARIS Tél. 01 43 14 40 50 23, boulevard Davout

Tél. 03 86 42 07 07

38, rue des États Généraux 78000 VERSAILLES Tél. 01 39 07 49 00

78





- 18 Travaux et expertises sur biens meubles corporels (B to C)
- 19 Prestations des intermédiaires transparents
- 20 Prestations immatérielles
- 21 Services électroniques
- 22 Ventes à distance : paquet TVA e-commerce

FORMATEUR: M. MICHELOT

Les formateurs sont des professionnels sélectionnés pour leur maîtrise du sujet enseigné et leur expérience pratique afin de proposer une approche pragmatique et concrète des sujets traités.

89